

Document d'orientation du GEA sur le *drug checking*

Introduction

Le Groupe d'experts en matière d'addictions (GEA) du canton de Vaud est composé de professionnels et membres d'associations nommés par le Conseil d'Etat sur proposition du DSAS. Il a pour mission de soutenir la Direction Générale de la Santé (DGS) dans la mise en œuvre de la politique cantonale en matière d'addictions, notamment en préavisant les priorités définies par le service ainsi que les projets pour lesquels une demande de financement est demandée au Fonds pour la prévention et la lutte contre les addictions et au Fonds de la dîme de l'alcool.

En 2019, le GEA s'est fixé comme objectif de travailler sur le thème du *drug checking*, une intervention mise en œuvre dans un nombre croissant de cantons suisses (voir plus bas). L'objectif est d'explorer les opportunités de développer ce type d'intervention au niveau vaudois. Le fruit de ce travail – le présent document – est transmis à la DGS afin de lui permettre d'évaluer la pertinence du *drug checking* et, le cas échéant, de développer un dispositif cantonal.

Le présent document s'appuie sur des discussions internes au sein du GEA, une demi-journée de travail sur le thème du *drug checking* à l'UNIL (incluant des présentations d'Infodrog (Dominique Schori), de l'OFSP (Marc Marthaler) et de l'Ecole des sciences criminelles (Pierre Esseiva)), ainsi qu'une brève analyse de littérature par deux membres du GEA (Frank Zobel et Stéphane Caduff), qui ont rédigé ce texte. Celui-ci a ensuite été revu et corrigé en séance plénière par l'ensemble du groupe d'experts.

Réduction des risques

Le *drug checking* fait partie des interventions de réduction des risques qui s'adressent aux usagers de substances psychoactives qui ne peuvent ou ne veulent pas arrêter de consommer. La réduction des risques (RdR) s'est principalement développée, à partir des années 1980, dans le contexte de la hausse de l'usage de drogues par injection et de la diffusion du VIH-Sida. Des mesures comme la distribution de matériel d'injection stérile, l'ouverture de locaux de consommation sécurisés, l'élargissement des traitements de substitution ou la mise en place d'offres d'aide et de soutien à bas-seuil (accueil, repas, hébergement, etc.) ont permis de limiter puis de réduire les conséquences sociales et sanitaires associées à l'usage de drogues. Certaines de ces interventions se sont appuyées sur les usagers de stupéfiants et leur capacité à innover ainsi qu'à mettre en œuvre des solutions pragmatiques qui les concernent. La RdR est devenue le quatrième pilier de la politique drogue suisse en 1994 et son rôle est inscrit dans la loi fédérale sur les stupéfiants depuis 2008.

Interventions en milieux festifs

La RdR a également été développée en milieux festifs. Elle permet d'entrer en contact avec un public d'usagers de substances n'ayant généralement pas de demandes vis-à-vis des acteurs de la prévention et des soins, et de les sensibiliser aux principes et méthodes pour réduire les risques liés à leurs comportements. Les approches utilisées sont basées sur des interactions fondées sur une posture motivationnelle et recourent à des interventions de réduction des risques spécifiques intégrant aussi des outils pragmatiques comme la distribution d'eau, de kit sniff ou la mise à disposition d'espaces de repos (*Chillout*). Un des enjeux actuels est l'extension de la RdR à d'autres problématiques comme celle de la consommation à risque d'alcool. Son application est en effet prometteuse aussi bien pour les personnes en situation de marginalité que pour les jeunes consommateurs récréatifs (Grazioli, 2016). Dans le canton de Vaud, des programmes d'information, de prévention et de réduction des risques en milieu festif (Night life Vaud et Be my angel) traitant

des thématiques alcool, drogues et santé sexuelle sont bien implantés et ont démontré leur pertinence. Ils constituent une base solide pour le développement d'autres prestations, comme le *drug checking*, dans le milieu festif.

Le *Drug checking*

On appelle *drug checking* des services « (...) qui permettent à des usagers de stupéfiants de faire une analyse chimique de la substance qu'ils ont l'intention de consommer pour leur donner un feedback individuel et des conseils en lien avec leurs comportements de consommation » (Barratt et al , 2018). L'objectif de cette intervention est donc d'informer de manière objective les usagers sur les risques qu'ils prennent et de leur recommander des manières de réduire ceux-ci, tout en abordant de manière plus générale les comportements de consommation de substances psychoactives.

Bases juridiques

Deux avis de droits ont été publiés en Suisse dans les années 1990 (Seiler,1997 ; Albrecht 1997) reconnaissant la légalité du *drug checking* et fixant le cadre général de sa mise en oeuvre. Un troisième avis de droit demandé par l'OFSP a été publié en 2005 (Seiler, 2005). Il confirme la possibilité de pratiquer le *drug checking* tout en soulignant l'importance de fixer des standards concernant les méthodes d'analyse ainsi que la qualité de l'accompagnement. Une autorisation de l'OFSP est requise si des échantillons de substances illégales sont conservés pour et après l'analyse par des personnes sans autorisation de manier des stupéfiants. L'OFSP prévoit de publier prochainement un *factsheet* précisant les conditions de mise en oeuvre du *drug checking*.

Modèles

Le *drug checking* peut se pratiquer sous différentes formes et s'adresser à différents publics cible (Schori, 2019).

Laboratoire mobile

La première modalité de *drug checking* en Suisse a été l'utilisation d'un laboratoire mobile lors d'événements festifs ou dans certains clubs où l'usage de stupéfiants est répandu. Ce laboratoire peut réaliser un nombre donné d'analyses par soirée (jusqu'à huit par heure) et sa présence permet aussi d'intervenir auprès de nombreuses personnes curieuses et intéressée qui peuvent être sensibilisées au message et pratiques de réduction des risques. Les personnes souhaitant une analyse de substance répondent à un questionnaire portant sur leurs habitudes de consommation et ont un entretien sur ce sujet avec un professionnel ou un pair en attendant les résultats de l'analyse chimique. Ils reçoivent alors des conseils de réduction des risques et ceux-ci peuvent encore être étendus lors de la communication du résultat de l'analyse chimique.

Permanence

Une seconde méthode, inaugurée en octobre 2006 à Zürich, est celle d'une permanence, ouverte un ou deux soirs durant la semaine, où les usagers apportent un échantillon de la substance qu'ils comptent consommer en fin de semaine. Cette approche permet d'atteindre un public potentiellement plus large, comme par exemple les personnes qui consomment dans la sphère privée. Ici aussi, les usagers remplissent un questionnaire puis ont un entretien avec un professionnel ou un pair sur leur comportement de consommation, durant lequel ils reçoivent des conseils de réduction des risques. Les résultats des analyses chimiques sont communiqués de manière confidentielle par téléphone (Berne, Bâle, Genève) ou e-mail (Zürich) quelques jours plus tard et avant le début du week-end. Le contenu de l'entretien téléphonique ou l'information écrite renouvelle les conseils de réduction des risques (ou de ne pas prendre la substance si celle-ci présente des caractéristiques particulièrement dangereuses).

Locaux de consommation

Un projet pilote d'analyse de substances dans des structures avec espace de consommation sécurisé (ECS) à Bâle et à Zürich a été mené en 2018-2019¹. Les usagers pouvaient soumettre un échantillon pour analyse le lundi soir et recevaient les résultats de l'analyse, incluant un entretien sur les comportements de consommation, environ une semaine après. L'essai a montré la faisabilité d'une telle approche, l'intérêt des usagers pour connaître ce qu'ils consomment et le renforcement du lien entre les collaborateurs des ECS et les usagers (Spiess und Dvorak, 2019). L'approche – avec des résultats communiqués plusieurs jours après la consommation effective de la substance – peut cependant encore être améliorée. La ville de Zürich a déjà fait part de son intention de poursuivre le *drug checking* dans ses ECS et a repris les analyses en mai 2020 alors que Bâle y réfléchit encore.

Autre

D'autres approches, comme par exemple l'envoi postal de substances, existent encore à l'étranger. Pour l'analyse chimique, des méthodes moins onéreuses que celles utilisées en général en Suisse (voir plus loin) mais aussi moins précises (p.ex. test de Marquis, chromatographie à couche mince) ont également été utilisées en France voisine.

Diffusion

En Suisse

Le premier projet de *drug checking* en Suisse (Pilot E), en 1998, a été celui de l'utilisation d'un laboratoire mobile dans le canton de Berne. Ce laboratoire, géré par le pharmacien cantonal bernois et optimisé à plusieurs reprises, est toujours le seul à être utilisé en Suisse. Au milieu des années 2000, la ville de Zürich a encore développé une offre sous la forme d'une permanence. Aujourd'hui, les cinq sites qui pratiquent le *drug checking* sont Zürich, Berne, Bâle-Ville, Genève et Lucerne, et ils pratiquent les deux méthodes (mobile et permanence). Le nombre total d'analyses de substances effectuées dans le cadre des projets est d'environ 4'000 par année, dont à peu près 500 avec le laboratoire mobile. Le nombre total d'analyses est en nette augmentation ces dernières années en raison de l'augmentation du nombre de sites et, surtout, de permanences.

Au plan international

Le National Drug & Alcohol Research Centre australien (NDARC) a recensé en 2017 une trentaine de services de *drug checking* au plan international dans 20 pays, dont la majorité se trouvent en Europe (Barratt et al, 2018). Parmi les plus anciens et importants on trouve le *Drug Information System* (DIMS) aux Pays-Bas, *check it !* en Autriche et *Energy control* en Espagne. De manière générale, le nombre de projets de *drug checking* est en croissance au niveau international.

Méthodes

Analyses chimiques

En Suisse, l'analyse chimique des substances est réalisée avec les mêmes méthodes qu'utilisent les laboratoires de chimie forensique. Il s'agit de la chromatographie en phase liquide à haute performance (High performance liquid chromatography, HPLC-DAD) qui permet d'obtenir des résultats quantitatifs sur la teneur en principe actif d'une pilule ou la proportion dans une poudre. Lorsque les substances ne peuvent être identifiées avec cette méthode, ou qu'il faut une confirmation des résultats, d'autres méthodes comme la chromatographie en phase gazeuse ou

¹ Un projet de monitoring de l'héroïne dans le local de consommation de Berne avait toutefois déjà eu lieu en 1991-1993.

liquide couplée à la spectrométrie de masse (GC-MS, LC-MS) peuvent être utilisées (Infodrog, non-daté).

Les analyses sont réalisées par le service du pharmacien cantonal bernois (échantillons de la permanence bernoise et du laboratoire mobile), par l'entreprise ReseaChem (échantillons de la permanence zurichoise), par l'institut de médecine légale de Bâle (permanences bâloise et lucernoise, ECS) et par le CURML-Centre universitaire romand de médecine légale (permanence de Genève). A l'exception de l'entreprise ReseaChem, tous les laboratoires sont membres du groupe de chimie forensique de la Société suisse de médecine légale (SSML) et participent aux tests de qualité que celle-ci met en place. Avec le soutien d'Infodrog, les projets de *Drug checking* travaillent actuellement à la mise en place d'une base de données réunissant l'ensemble des analyses effectuées (Baeriswyl et al, 2018).

Evaluation des risques (Infodrog, 2019)

Chaque échantillon analysé dans le cadre des projets de *drug checking* doit faire l'objet d'une analyse des risques individuelle basée sur le type de molécule et son profil d'action, la teneur effective en principes actifs, la présence de produits de coupage et la possible interaction entre les différents composés qui se trouvent dans l'échantillon. En cas d'incertitude, des experts externes sont consultés.

Trois catégories de dangerosité, aussi destinées à un public plus large (voir ci-dessous la section sur les résultats), ont été définies. :

1. **Alerte** (risques élevés pour la santé) : échantillons très fortement dosés ou contenant des substances dont l'effet est retardé, des substances complémentaires dangereuses, des mélanges dont les effets ne sont pas prévisibles et/ou des molécules inconnues
2. **Attention** (risque élevés d'effets indésirables) : échantillons fortement dosés ou échantillons contenant des substances supplémentaires aux effets indésirables et/ou contenant plusieurs substances dont le mélange peut entraîner des effets indésirables
3. **Information** (compositions inhabituelles) : échantillons contenant des substances inattendues ou des sous-produits de synthèse qui sont à priori à faible risque mais peuvent indiquer une production non-maîtrisée

Consultations (Infodrog, 2018, Bichet al, 2019)

Infodrog a publié des standards qui définissent la forme des consultations réalisées dans le cadre du *drug checking*. Celles-ci sont confidentielles, c'est-à-dire qu'aucune information sur l'identité de l'utilisateur est récoltée et que les professionnels ou bénévoles qui mènent l'entretien sont tenus au secret professionnel. Ces intervenants doivent disposer de compétences et connaissances particulières qui peuvent être acquises dans le cadre de formations complémentaires spécifiques. Les connaissances portent sur les substances (effets, modes de consommation, risques, *safer use*), l'environnement festif, le réseau d'aide et de soutien, les addictions, les motifs de consommation et les aspects juridiques liés aux stupéfiants. L'intervenant doit en outre être formé à mener des consultations et bien connaître les outils utilisés (questionnaire) et. Son attitude doit être factuelle, non-jugeante et centrée sur la personne

L'entretien doit favoriser une interaction permettant une appropriation des messages et stratégies de RdR et les intervenants doivent adopter une posture motivationnelle propre à renforcer l'efficacité de l'intervention. Un questionnaire permet de recueillir de manière anonyme des données sur les utilisateurs du service mais sert aussi de support pour évaluer les comportements de consommation individuels et motiver une réflexion autour de ceux-ci.

Les intervenants doivent favoriser la diffusion d'informations pertinentes chez les consommateurs (alertes sur certains produits, connaissances et pratiques de RdR) et les sensibiliser aussi à certains sujets comme la protection des mineurs.

Résultats

Le drug checking contribue à différents résultats dans le domaine de la RdR et du monitoring des stupéfiants. Les principaux sont décrits ci-dessous.

Modification des comportements

Le drug checking constitue avant tout une offre pour mieux informer et sensibiliser les usagers de drogue vis-à-vis des risques qu'ils prennent et pour qu'ils puissent protéger leur santé en modifiant certains comportements (empowerment). Il permet aussi d'indiquer aux usagers s'ils sont confrontés à des substances dangereuses pour éviter qu'ils ne les consomment ou de soutenir une démarche de demande d'aide (conseils, adresses) pour les personnes qui en ont besoin.

Les études sur l'efficacité du drug checking sont difficiles à réaliser en raison du caractère anonyme de l'intervention. L'OFSP a toutefois mandaté une étude sur le sujet dont les résultats seront publiés prochainement. Une collecte de données effectuée à Zürich suggère déjà que le drug checking constitue pour ses usagers le premier point de contact avec les professionnels du domaine des addictions. (Schori, 2019) Les expériences menées ailleurs suggèrent aussi que les consommateurs tendent à ne pas consommer un produit lorsque que le résultat du drug checking fait apparaître que sa composition est différente de celle attendue. (Valente et al., 2019). D'autres travaux montrent eux aussi que les usagers tendent à modifier certains comportements en lien avec le drug checking (Johnston et al, 2006 ; Krienner et Schmid, 2002 ; Michelow et Dowden, 2015 ; Muun et al, 2016 ; Sage et Michelow 2016).

Alertes et compréhension du marché

Les analyses chimiques permettent de lancer des alertes concernant des substances inhabituelles ou particulièrement dangereuses en circulation (voir plus haut). Ces alertes sont envoyées chaque semaine et compilées sur différents sites internet consultables par le public (pour le canton de Vaud sur le site web et l'application smartphone Night life Vaud (www.nightlifevaud.ch)) qui bénéficient d'une popularité croissante. Les professionnels actifs sur les stands de RdR en milieu festif mentionnent un très grand intérêt des usagers à aller chercher eux-mêmes les informations concernant les substances sur les displays disponibles sur les stands. Le résultat des analyses sur un échantillon limité de substances est ainsi partagé avec une communauté plus large qui peut opérer des choix plus éclairés sur cette base. Chaque analyse a ainsi un effet multiplicateur et contribue à un système qui s'apparente à une alerte sanitaire.

Les analyses chimiques permettent aussi une surveillance de l'évolution des produits vendus sur le marché noir (taux de pureté, produits de coupage, nouvelles molécules). Des rapports trimestriels et annuels permettent ainsi d'identifier les changements et de les communiquer aux professionnels et aux usagers. Ces données complètent celles des saisies de la police qui concernent parfois les mêmes et parfois d'autres segments du marché (marché de rue).

Monitoring et compréhension des comportements

Les données récoltées à l'aide du questionnaire sur les comportements permettent aussi de suivre les évolutions des comportements de consommation et de prise de risque chez les usagers de drogue dans les milieux festifs (Infodrog, 2019b). Ces données complètent d'autres sources et permettent de développer ou d'ajuster les mesures de santé publique dans ces milieux.

Critiques

Comme toutes les mesures de RdR, le drug checking fait l'objet de différentes critiques. Dans le canton de Vaud, plusieurs réserves ont notamment été émises lors de l'examen du postulat Cherbuin « Réduction des risques en milieu festif vaudois : un laboratoire mobile » en commission et lors des débats au Grand Conseil le 5.11.2019.

Un mauvais message

Les réserves portent notamment sur les « messages » transmis aux usagers de stupéfiants, et sur la transformation ou le maintien des comportements que ces messages pourraient induire. L'argument avancé est celui d'une banalisation de la consommation de drogues voire d'une incitation à celle-ci, tout en donnant aux consommateurs un faux sentiment de sécurité à travers une analyse chimique. D'autres critiques similaires portaient sur la « privation d'expériences négatives » (intoxications ou surdosage) qu'engendrerait le drug checking et qui pourraient ainsi empêcher les usagers d'arrêter ou de réduire leur consommation.

Comme le montre une récente étude qualitative réalisée par Unisanté, (Debons et al, 2020), les usagers de stupéfiants ne renoncent pas à consommer des stupéfiants en l'absence de drug checking mais développent d'autres stratégies pour essayer de se protéger de la variabilité des produits (fractionnement des prises, confiance en la personne fournissant le produit, observation des effets chez d'autres consommateurs, etc.). Ces stratégies empiriques ne permettent toutefois pas de réduire efficacement les risques de surdosages ou d'intoxications potentiellement dangereuses. Le drug checking vient donc plutôt soutenir et améliorer des stratégies préexistantes. En même temps, il permet d'aborder la consommation de substances de façon plus globale et systématique. Il faut se rappeler que les populations d'usagers utilisant le drug checking ne sont souvent pas en contact avec d'autres services et que cette intervention permet non seulement de les rencontrer mais aussi d'aborder leurs comportements en matière de consommation de substances psychoactives. Le « mauvais message » qui est craint est donc plutôt une opportunité pour développer de « bons messages » auprès de personnes qui n'en reçoivent souvent pas.

Une incapacité de tenir compte des messages

Des questions ont aussi été posées concernant la capacité de personnes vivant un état de conscience modifié à pouvoir bénéficier de l'accompagnement et des conseils proposés dans le cadre d'une intervention de *drug checking*. Il faut préciser que, en général, cette intervention est utilisée en amont de la consommation et dans le but de se prémunir ou de limiter de dommages potentiels. C'est d'ailleurs toujours le cas pour les projets de *drug checking* stationnaires (permanences) où les résultats sont transmis après quelques jours et par téléphone.

Un autre élément à retenir est que le personnel des projets de *drug checking*, par exemple sur un lieu festif, est en mesure d'évaluer les capacités des usagers de ce service et d'adapter son intervention et les informations transmises à celles-ci. Les expériences de prévention et de réduction des risques menées au niveau cantonal depuis une vingtaine d'années montrent aussi qu'il est possible d'accompagner des personnes en adaptant les objectifs et le niveau d'accompagnement à leur état. Cela implique de fixer des repères quant aux interventions pouvant être conduites en fonction des situations individuelles.

La responsabilité de l'Etat

Un autre questionnement vis-à-vis du *drug checking* concerne la responsabilité légale en cas d'intoxication ou d'accident fatal postérieur à l'analyse de substances. Les différents avis de droits émis en Suisse confirment la nécessité d'établir des protocoles précis réglant la mise en œuvre du

drug checking. Dans tous les cas, les projets doivent rappeler à chaque utilisateur que la consommation des substances analysées comporte des risques. Il faut aussi rappeler ici qu'aucun projet de *drug checking* ne recommande la consommation d'une substance analysée et tous rappellent aux usagers les risques qu'ils encourent en décidant de les consommer.

Une politique incohérente

Une autre critique relève une forme d'incohérence entre la politique répressive de l'Etat contre l'usage de stupéfiants et la mise en œuvre de projets d'analyse de substances qu'il finance. Ce type d'incohérences a déjà été évoqué à de nombreuses reprises s'agissant notamment des espaces de consommation sécurisés et de la prescription médicale d'héroïne. En Suisse, le constat qu'il n'y a pas de doctrine unique pour une politique drogue efficace a été posé durant les années 1990 et il a donné lieu au développement de la politique des quatre piliers intégrant aussi bien la répression que la prévention, la réduction des risques et la thérapie. Cette politique met en avant l'importance de réponses pragmatiques ainsi que la capacité des acteurs à trouver des arrangements permettant de gérer certains conflits d'objectifs dans ce domaine. Les cantons qui ont introduit le *drug checking* en Suisse, qui sont aussi ceux qui sont à l'origine de la politique des quatre piliers, ont tous trouvé des manières de gérer conjointement des objectifs de répression et de réduction des risques. Finalement, les mandats de mise en œuvre des projets de *drug checking* sont généralement confiés à des institutions parapubliques ou privées, comme c'est aussi souvent le cas pour les autres programmes de prévention et de RdR, ce qui peut permettre d'atténuer certains enjeux pour les services de l'Etat.

L'utilisation induite des trafiquants pour faire analyser leurs produits

Une autre crainte évoquée est le mésusage du *drug checking* par des trafiquants ou vendeurs de stupéfiants pour connaître et promouvoir les caractéristiques du produit dont ils disposent. Si de tels cas sont effectivement connus, notamment à Zürich et sur le *Darknet*, ils jouent un rôle mineur parmi l'ensemble des analyses de *drug checking*. De plus, il existe différentes méthodes, notamment au niveau de l'entretien avec la personne venant faire analyser une substance, pour essayer de réduire les cas de ce type.

Au niveau du marché des stupéfiants, on observe que les grandes tendances des dernières années au niveau européen (p.ex : hausse de la pureté de la cocaïne et hausse du contenu en MDMA des pilules d'ecstasy) ont eu lieu tant dans les régions disposant de *drug checking* que dans d'autres qui ne l'ont pas. En l'état actuel des connaissances, il ne semble donc pas que le *drug checking* modifie de manière significative les produits en circulation. Il est cependant possible que, au niveau local, ils contribuent à une certaine responsabilisation des dealers en ce que leurs clients ne sont plus complètement démunis d'information s'agissant des produits qu'ils vendent.

Un concept de *drug checking* pour le canton de Vaud

Jusqu'ici le *drug checking* s'est réalisé dans d'autres cantons et à travers des projets innovants de relativement petite taille. Ce faisant, il a prouvé son intérêt et sa faisabilité. La question de son déploiement à plus large échelle, pour améliorer les résultats, peut néanmoins se poser aujourd'hui.

Principe de base

Ceux et celles qui consomment des drogues, malgré l'interdiction, s'exposent à des risques spécifiques en raison de la qualité et de la variabilité des produits en circulation sur le marché noir. Or, il est de l'intérêt de la collectivité (protéger ses membres, réduire les dépenses de santé) de protéger ces personnes face à ces risques. A titre d'illustration, on peut penser à l'alcool frelaté qui circulait durant la prohibition aux Etats-Unis. Ceux qui, malgré l'interdiction, en buvaient étaient

exposés à des risques excèdent largement ceux associés à l'alcool légal. Il aurait été pertinent de les en protéger en leur permettant de savoir quels étaient les risques particuliers auxquels ils allaient s'exposer afin qu'ils puissent moduler leur consommation, ou renoncer à celle-ci, en fonction de cette information.

Partant de ce principe, on peut concevoir le *drug checking* non plus comme un simple projet mais comme un système qui devrait autant que possible être accessible aux usagers de drogue susceptibles de subir les risques associés au marché noir.

Reconcevoir le *drug checking*

Pour obtenir un ordre d'idée de la portée actuelle des projets on peut estimer qu'environ 70'000 épisodes de consommation de drogues (hors cannabis) ont lieu chaque semaine dans le canton de Vaud² et que les projets de *drug checking*, tels qu'ils se pratiquent actuellement en Suisse, permettent un nombre d'analyses allant de moins de dix à environ quarante échantillons par semaine et par canton. S'il n'est pas nécessaire que tous les épisodes de consommation soient associés à une analyse de substance et à un entretien de réduction des risques, il reste que cette couverture est extrêmement faible et que des efforts devraient être faits pour l'améliorer et permettre à davantage d'usagers de drogue de réduire les risques auxquels ils sont exposés.

Les mesures de *drug checking* actuelles concernent jusqu'ici essentiellement les usagers des milieux festifs. D'autres settings et publics ne sont souvent pas ou seulement peu atteints jusqu'ici. Ceux-ci comprennent, par exemple, les usagers des structures avec espace de consommation sécurisé (ECS), des lieux qui ne peuvent ou ne veulent pas accommoder le laboratoire mobile (bars, clubs, fêtes privées ou sauvages, etc.) ou les usagers de cannabis³, le groupe le plus important parmi les usagers de stupéfiants. Parmi les raisons qui limitent la couverture du *drug checking* tant au niveau des populations que des *settings* d'intervention se trouvent avant tout la technologie employée pour l'analyse des substances (taille des laboratoires, nombre et durée des analyses) et son coût.

L'outil NIRLab

L'Ecole des Sciences Criminelles de l'UNIL a développé une approche novatrice pour analyser les stupéfiants. Celle-ci se base sur trois outils : un appareil portable de la taille d'une lampe de poche utilisant une technique analytique NIR (Near Infra Red / spectroscopie proche infrarouge), une application propriétaire IOS/Android/PC pouvant fonctionner sur un téléphone portable, une tablette ou un PC et un logiciel de traitement statistique des données basées sur des algorithmes de *machine learning* connecté à une banque de données de plus de 5000 saisies de stupéfiants. Le logiciel analyse les données du NIR transmises par l'application du téléphone portable et retourne le résultat (qualitatif (stupéfiant et produits de coupage) et quantitatif (stupéfiant)) en trois secondes. Ces outils permettent d'identifier et de mesurer la présence de certaines molécules chimiques avec une précision proche des méthodes d'analyse classiques utilisées en laboratoire (voir plus haut). En outre, l'analyse peut être effectuée dans le produit, ce qui est un avantage important pour les usagers et enlève l'étape de la manipulation du stupéfiant.

La principale limite du NIRLab est celle de ne pas reconnaître les substances inconnues et de ne pas toujours permettre une analyse aussi détaillée que ne le permettrait l'analyse en laboratoire. Toutefois, avec les protocoles adéquats, cette méthode a le potentiel de remplacer ou de compléter les méthodes courantes de *drug checking* et de permettre leur extension à de nouveaux settings tout

² Cette estimation est basée sur les résultats de l'étude MARSTUP.

³ Des analyses de cannabis sont depuis quelques temps réalisés par certains projets de *drug checking*.

en réduisant les coûts associés. Actuellement, les polices de la majorité des cantons romands mènent des analyses de leurs saisies avec le NIRLab et contribuent ainsi à constituer une large base de données qui améliore la capacité de détection de l'outil.

Un essai a été mené au mois de mai 2020, dans le contexte de la pandémie du Covid-19, pour étudier la faisabilité de l'utilisation du NIRLab à l'ESC de Lausanne. Une quarantaine d'analyses ont été faites en l'espace de quatre périodes de présence d'une dizaine d'heures au total. Tous les échantillons analysés contenaient de la cocaïne ou de l'héroïne et le NIRLab a permis de déterminer le taux de pureté et la présence des principaux produits de coupage. Les analyses ont aussi pu être menées sans que la personne effectuant l'analyse ne doive toucher les stupéfiants.

Drug checking 2.0

La solution technique ci-dessus doit encore faire l'objet d'autres projets pilotes pour voir si son application est faisable dans différents environnements. Si c'est le cas, cela permettrait de repenser les dispositifs actuels et de leur attribuer des objectifs plus larges que ce qui était le cas jusqu'ici. C'est ce que nous appelons le *drug checking 2.0*, dont les objectifs seraient de :

- Atteindre beaucoup plus de personnes qu'à ce jour à travers le *drug checking* pour leur transmettre les techniques et messages de la réduction des risques, et les informer sur les propriétés des substances qu'ils ont l'intention de consommer et les risques associés ;
- Comprendre de façon plus complète et plus fine le marché des stupéfiants pour les acteurs de la santé et de la sécurité
- Augmenter les capacités de lancer des alertes et de réagir à des évolutions inattendues

Pour atteindre ces objectifs, il s'agirait de développer des offres de *drug checking* de manière plus large en recourant à différentes technologies en fonction du contexte d'utilisation, mais en s'appuyant sur la même approche de réduction des risques et en réunissant le plus de données (anonymes) possibles pour comprendre le marché des stupéfiants et les comportements de consommation des usagers. Idéalement, la base de données sur les substances en circulation devrait pouvoir être combinée, en respectant tous les critères d'anonymat, avec celle de la police sur les analyses chimiques des stupéfiants saisis pour élargir encore la portée du dispositif.

Une approche possible serait donc de développer un modèle conceptuel « du bon outil d'analyse au bon endroit », tout en offrant toujours la possibilité aux usagers d'avoir accès au à une analyse HPLC si nécessaire, mais ce à condition d'accepter qu'une partie du produit soit soustraite pour analyse et que les résultats de cette dernière soient remis quelques jours plus tard.

En pratique, cela signifierait que :

- Dans une structure avec espace de consommation sécurisé ou dans tout autre lieu de forte consommation de stupéfiants où un laboratoire mobile ne peut être installé, pour des questions de place, de coût ou de disponibilité, l'analyse par NIRLab soit proposée mais que celle-ci soit toujours accompagnée d'une information sur les limites de cet outil et d'une proposition d'analyse par HPLC (avec des résultats disponibles après quelques jours).
- Dans les structures où il est techniquement et financièrement possible de mettre en œuvre le laboratoire mobile⁴, ou dans une permanence hebdomadaire telle qu'elle se pratique dans les autres cantons, l'analyse par HPLC puisse être menée mais que celle-ci serve aussi au

⁴ Des informations transmises de manière orale faisaient état d'un coût d'environ Fr. 5'000.- par soirée.

calibrage du NIRLab (à travers une analyse faite avec les deux méthodes pour ainsi améliorer les modèles et la précision du NIRLab)

Déploiement du *Drug checking* 2.0

La mise en œuvre d'un tel système requiert une série de travaux et de projets pilotes pour évaluer et, le cas échéant, améliorer sa faisabilité. Une approche pertinente serait, dans un premier temps, de développer successivement les étapes suivantes :

1. Développement de protocoles d'intervention pour le *drug checking* dans différents contextes incluant l'utilisation d'un nouvel outil (NIRLab)
2. Projet pilote de mise en œuvre du *drug checking* avec le NIRLab à l'espace de consommation sécurisé de Lausanne
3. Projet pilote de mise en oeuvre d'une permanence de *drug checking* en ville de Lausanne, à l'image du DIZ à Zürich et du DIB+ à Berne. Les usagers apportent leurs substances et obtiennent les résultats de l'analyse lors de l'entretien avec l'outil NIRLab et/ou quelques jours plus tard avec HPLC.
4. Projet pilote de *drug checking* dans un lieu festif (club) en utilisant l'outil NIRLab accompagné des protocoles développés en 1.
5. Projet pilote de *drug checking* dans un festival en utilisant l'outil NIRLab accompagné des protocoles développés en 1.
6. Projet pilote de *drug checking* dans une fête privée ou sauvage en utilisant l'outil NIRLab accompagné des protocoles développés en 1.
7. Evaluation et développement d'un concept de système de *drug checking* pour le canton de Vaud avec finalisation des protocoles d'interventions et formation des intervenants.
8. Par la suite, réfléchir à d'autres populations/settings/pratiques pouvant bénéficier du *drug checking* (chemsex, sport, centres de traitement et de prise en charge d'usagers de drogue, etc)

Les projets pilote ci-dessus devront être de courte durée (quelques soirs (lieux festifs, festivals) à quelques jours ou semaines (ECS, permanence)) et servir avant tout à tester la méthode et les protocoles en pratique. Ils seront réalisés par des professionnels du champ des addictions mais les analyses seront, au moins dans un premier temps, effectuées par les collaborateurs de l'ESC qui sont habilités à manier des stupéfiants. Une plus grande intégration des pairs (Infodrog, 2014) dans les activités de *drug checking* serait aussi utile pour favoriser la transmission des informations et des conseils de réduction des risques. De manière générale, il importera de former toutes les personnes impliquées dans cette activité pour qu'elles soient en mesure de transmettre les informations de manière fiable et de favoriser des pratiques de réduction des risques établies.

Conclusions

Le *drug checking* a fait ses preuves en Suisse depuis bientôt un quart de siècle sans avoir créé les problèmes qui lui ont été reprochés. Il s'intègre aussi parfaitement dans la politique des quatre piliers qui est portée par une majorité des partis politiques, des cantons, des communes et des professionnels du domaine des addictions.

Il s'agit aujourd'hui de développer cette approche de réduction des risques et de compréhension du marché en recourant à des nouvelles technologies et en concevant le *drug checking* non pas comme une intervention limitée mais comme un dispositif ou système en soi pouvant atteindre de nombreux settings et différentes populations qui pourraient bénéficier de conseils de réduction des risques. Le canton de Vaud pourrait ainsi être le premier à développer un dispositif 2.0 dans ce domaine et,

partant, à atteindre plus de consommateurs et mieux comprendre les évolutions du marché des stupéfiants.

Bibliographie :

Albrecht P, Gutachten zu strafrechtlichen Fragen in Zusammenhang mit den Ecstasy-Testings. Basel, 1997

Baeriswyl S, Labhart F, Esseiva P & Zobel F. Système de monitoring des substances illicites en Suisse: étude de faisabilité, Rapport de recherche N°96. Lausanne: Addiction Suisse, 2018

Barratt, M.J., Kowalski, M., Maier, L.J., & Ritter, A. (2018). Global review of *drug checking* services operating in 2017. Drug Policy Modelling Program Bulletin No. 24. Sydney, Australia: National Drug and Alcohol Research Centre, UNSW Sydney.

Bichet L. et al. *L'analyse de drogues comme outil de réduction des risques. Référentiel éducatif du réseau XBT*. Paris : Médecin du Monde, 2019.

Brunt T, Nagy C, Bücheli A, Martins D, Ugarte M, Beduwef C and Ventura M, *Drug testing in Europe: monitoring results of the Trans European Drug Information (TEDI) project*. Drug Testing and Analysis, 2016

Caduff S, 20 ans de prévention en milieu festif dans le canton de Vaud : enjeux et perspectives. Dépendances No 66, 2019

Debons J, Samitca S et Locicero S, Etude qualitative sur la consommation récréative de produits stimulants chez quelques jeunes et jeunes adultes du canton de Vaud, Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2020 (Raisons de santé 310).

EMCDDA, *Drug checking as a harm reduction tool for recreational drug users: opportunities and challenges*: Lisbon: EMCDDA, 2017

Grazioli V. Alcohol harm-reduction approaches across different populations. Thèse de doctorat ès science de la vie (PhD), Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne, 2016

Hungerbuehler I, Buecheli A and Schaub M. *Drug checking: A prevention measure for a heterogeneous group with high consumption frequency and polydrug use - evaluation of zurich's drug checking services*. Harm Reduction Journal 2011, 8:16

Infodrog, Travail avec les pairs dans le domaine des addictions. Bern : Infodrog, 2014

Infodrog, Fiche d'information sur le *drug checking*. Berne : Infodrog, non-daté
https://www.infodrog.ch/files/content/nightlife/fr/2017_4-neu_factsheet_drugchecking_fr.pdf
https://www.infodrog.ch/files/content/nightlife/fr/2017_4-neu_factsheet_drugchecking_fr.pdf

Infodrog, Standards *Drug checking* : Modul Beratung. Bern : Infodrog, 2018

Infodrog, Standards *Drug checking* : Module Evaluation des risques, communication et publication des données. Berne : Infodrog, 2019

Infodrog, Consommation récréative de substances psychoactives : Évaluation des questionnaires des consommateurs de l'année 2017. Berne : Infodrog, 2019b

Johnston J. et al. *A survey of regular ecstasy users' knowledge and practices around determining pill content and purity : Implications for policy and practice.* International Journal of Drug Policy, 17(6) 2006, pp. 464-472.

Kriener H, Schmid R. *High quality on-site testing of illicit substances. Information, counselling and safer use measures at raves in Austria.* Vienna: ChEckit, 2002

Michelow W, Dowden C. *Start small, take it easy": results from the ANKORS harm reduction survey at the 2013 shambhala music festival.* Nelson, BC, Canada, ANKORS, 2015

Munn MB, et al. (2016). *Observed benefits to on-site medical services during an annual 5-day electronic dance music event with harm reduction services .* Prehosp Disaster Med 31(2) Apr. 2016, pp. 228-234

Sage C, Michelow W. *Drug checking at music festivals: A how-to guide.* Nelson, BC, Canada, ANKORS, 2016

Schöri D, *Drug checking : état des lieux.* Dépendances No 64, mars 2019

Seiler H, Gutachten zu Rechtsfragen eines Ecstasy-Monitorings. Münsingen, 1997

Seiler, H. Rechtsgutachten zu Handen des Bundesamtes für Gesundheit betreffend Pillentesting. Münsingen, 2005

Spiess M und Dvorak A, Begleitung und Evaluation des *Drug checkings* bei Besuchenden der Kontakt- und Anlaufstellen – Evaluationsbericht. Bern: socialdesign ag, im Auftrag des Bundesamtes für Gesundheit (BAG), August 2019

Valente H et al. *Evaluation of a drug checking service at a large scale electronic music festival in Portugal,* international Journal of Drug Policy, vol 73, November 2019, pp. 88-95

Zobel F, Esseiva P, Udristard R, Locicero S & Samitca S. *Le marché des stupéfiants dans le canton de Vaud: la cocaïne et les autres stimulants.* Lausanne: Addiction Suisse, ESC/UNIL et IUMSP/CHUV. 7/2018